

Cote du document: EB 2021/134/INF.3
Date: 17 novembre 2021
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Examen de la mise en œuvre des procédures d’approbation rationalisées des programmes et projets financés par le FIDA

Note à l’intention des représentants au Conseil d’administration

Responsables:

Questions techniques:

Donal F. Brown
Vice-Président adjoint
Département de la gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: d.brown@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d’administration — Cent trente-quatrième session
Rome, 13-16 décembre 2021

Pour: **Information**

Table des matières

I.	Contexte	1
II.	Mise en œuvre	2
	A. Vue d'ensemble	2
	B. Défaut d'opposition	3
	C. Délégation de pouvoirs	3
III.	Conclusion	3

Appendice: Summary data

Examen de la mise en œuvre des procédures d’approbation rationalisées des programmes et projets financés par le FIDA

I. Contexte

1. Durant les Journées de réflexion du Conseil d’administration tenues en avril 2018, les représentantes et représentants ont débattu des solutions qui permettraient d’améliorer les procédures du Conseil d’administration afin de garantir l’efficacité et l’efficience de la gouvernance du FIDA et de préserver le rôle de supervision de son Conseil d’administration. Ce sujet a de nouveau été abordé avec les Coordonnateurs et amis en décembre 2018, puis à l’occasion d’un séminaire informel tenu en mars 2019. Par la suite, en mai 2019, le Conseil d’administration a approuvé le document intitulé « [Propositions relatives à la rationalisation de l’approbation des programmes et projets financés par le FIDA](#) ».
2. Ces propositions avaient pour objet: a) de mettre en place un modèle de conception et d’approbation des projets plus agile et de contribuer à honorer l’engagement pris par le FIDA, à savoir réduire le laps de temps qui sépare l’approbation de la note conceptuelle d’un projet de son approbation par le Conseil d’administration; b) dégager du temps durant les sessions du Conseil d’administration afin de concentrer les débats sur les enjeux politiques et stratégiques, tout en préservant le rôle de gouvernance exercé par le Conseil.
3. La rationalisation des procédures d’approbation ainsi adoptée (qui s’appuyait sur une étude comparative des procédures appliquées dans d’autres institutions financières internationales) portait sur les aspects suivants:

Procédure de défaut d’opposition

- a) relèvement de 25 à 40 millions d’USD du plafond de financement pour les opérations classées dans la catégorie 2¹ (opérations ordinaires) et les propositions de financement additionnel;
- b) réduction du délai prévu pour la procédure de défaut d’opposition, de 30 à 21 jours;
- c) maintien de la possibilité offerte aux représentantes et représentants au Conseil d’administration de demander que la proposition soit présentée en séance, ou bien de s’abstenir ou de s’opposer à son approbation.

Délégation de pouvoirs

- a) Délégation de pouvoirs au Président pour l’approbation d’opérations qui satisfont aux critères suivants:
 - i) proposition portant sur un financement additionnel destiné à combler le déficit de financement² constaté d’un projet ou programme déjà approuvé par le Conseil d’administration, d’une valeur inférieure ou égale à 50% du financement initial du FIDA approuvé par le Conseil

¹ Catégorie 1: opérations à haut risque – il s’agit d’opérations complexes, très novatrices ou politiquement sensibles, ou classées dans la catégorie A des Procédures d’évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC); catégorie 2: opérations ordinaires; catégorie 3: opérations accélérées – il s’agit ordinairement de financements additionnels accordés pour des opérations nécessitant la couverture d’un déficit de financement ou l’octroi d’un financement additionnel pour des opérations de reproduction à plus grande échelle, et d’interventions de secours dans les situations de crise ou d’urgence.

² Par déficits de financement, on entend les propositions de financement de projets dont le Conseil d’administration a déjà approuvé la conception, les priorités et les modalités d’exécution, pour lesquelles l’obtention des ressources ordinaires du FIDA n’est pas encore certaine.

d'administration, à l'exception des cas dans lesquels le projet initial a fait l'objet d'une abstention ou d'une opposition.

- ii) proposition relative à un nouveau projet d'une valeur n'excédant pas 5 millions d'USD;
 - iii) financement additionnel destiné à la reproduction à plus grande échelle³, d'une valeur n'excédant pas 5 millions d'USD.
- b) Mise en ligne de la proposition sur la plateforme interactive réservée aux États membres pendant 14 jours au cas où une représentante ou un représentant souhaiterait demander que la proposition soit présentée en séance, s'abstenir ou s'opposer à son approbation.
4. [L'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration](#) a été modifié pour tenir compte de l'adoption de ces propositions, et les systèmes internes ont été mis à jour en conséquence, de même que la plateforme interactive réservée aux États membres.

II. Mise en œuvre

A. Vue d'ensemble

5. Au 20 octobre 2021, il était prévu que 117 opérations au total (dont 2 opérations de prêt régionales) soient approuvées d'ici à la fin du cycle de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) (voir la figure 1 de l'appendice). Les opérations relevant de la catégorie 1 et les projets ou programmes pour lesquels le montant du financement du FIDA excède 40 millions d'USD sont toujours examinés lors de consultations avant d'être approuvés⁴. La mise en place en 2019 des consultations du Conseil d'administration a elle aussi rendu les sessions du Conseil plus efficaces, car elle a permis de dégager du temps pour délibérer sur des enjeux institutionnels plus vastes. Jusqu'ici, les représentantes ou représentants n'ont jamais demandé qu'un projet présenté au titre de la procédure de défaut d'opposition ou de la procédure de délégation de pouvoirs soit discuté en séance.
6. L'accélération de la cadence des approbations à la faveur de la rationalisation des procédures a permis de réduire un tant soit peu la concentration sur une même période des opérations à approuver, même s'il est encore possible d'améliorer la situation (voir le tableau 1 de l'appendice). En outre, grâce à cette souplesse accrue, les équipes de pays ont tiré profit d'un calendrier d'approbation plus flexible.
7. Cette rationalisation est venue s'ajouter à la mise en œuvre d'autres engagements pris par le FIDA afin de raccourcir le laps de temps qui s'écoule entre l'approbation de la note conceptuelle et celle du projet. En moyenne, le délai de traitement qui sépare la validation de la note conceptuelle de l'approbation par le Conseil d'administration a été moins long durant FIDA11 que durant FIDA10. Pour l'ensemble des projets approuvés à ce jour⁵, ce délai a été ramené de 12 mois (pour 40 projets) à 8 mois (pour 32 projets) pour les nouveaux investissements approuvés en séance, et de 11 mois (pour 30 projets) à 8 mois (pour 17 projets) pour les nouveaux investissements approuvés selon la procédure de défaut d'opposition. S'agissant des investissements nouveaux approuvés selon la

³ On entend par propositions de financement à des fins de reproduction à plus grande échelle: i) les possibilités d'étendre des opérations lorsque la performance du projet en cours a été validée conformément aux normes opérationnelles et financières, et que l'extension a été demandée par l'emprunteur; ii) le résultat d'une restructuration menée conformément à la Politique du FIDA relative à la restructuration des projets.

⁴ En 2020, la procédure de vote par correspondance a été adoptée, car les sessions du Conseil d'administration ont été organisées en ligne en raison de la pandémie de COVID-19.

⁵ Les projets dont les notes conceptuelles ont été approuvées avant les cycles de reconstitution des ressources du FIDA considérés ne sont pas pris en compte.

procédure de délégation de pouvoirs, le délai moyen de traitement s'établit à sept mois (pour trois projets).

B. Défaut d'opposition

8. Selon les prévisions, le volume des financements approuvés selon la procédure de défaut d'opposition devrait augmenter de 32% par rapport à la période de FIDA10. En outre, durant FIDA11, du fait du relèvement du plafond applicable, la valeur des financements approuvés doublera quasiment, puisque 12 projets ou programmes de plus en bénéficieront. Ces chiffres témoignent également de la volonté du FIDA de concevoir des opérations de plus grande ampleur. Au total, les opérations approuvées selon la procédure de défaut d'opposition représenteront près du tiers du niveau cible du programme de prêts et dons arrêté pour FIDA11 (voir la figure 2 de l'appendice).

C. Délégation de pouvoirs

9. D'ici la fin de 2021, 11 projets ou programmes (y compris des propositions de financement additionnel), dont 8 sont approuvés et 3 sont programmés, et qui représentent une valeur totale de 50 millions d'USD, auront été soumis selon la procédure de délégation de pouvoirs (voir le tableau 2 de l'appendice). Cette procédure aura permis d'économiser près de 45 400 USD en frais de traitement, d'édition et de traduction des documents, mais aussi de préserver le rôle de supervision afin de veiller à la qualité des documents et au respect des modèles de présentation approuvés. Certes, cela représente pour le FIDA un gain d'efficacité non négligeable, mais il faut noter que le temps ainsi dégagé durant les sessions du Conseil d'administration a été mis à profit pour se pencher sur des enjeux institutionnels plus vastes liés à l'évolution du modèle financier du FIDA, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de documents et des volumes à traiter par les services linguistiques.

III. Conclusion

10. La rationalisation s'est traduite par des avantages non négligeables, et le rôle de gouvernance du Conseil d'administration a été préservé, particulièrement en ce qui concerne l'examen et l'approbation d'investissements innovants comme les prêts axés sur les résultats et les opérations de prêt régionales.
11. La souplesse apportée par cette rationalisation, associée aux mécanismes d'approbation mis en place pour les opérations d'urgence, a permis au FIDA d'assurer en douceur la continuité des opérations durant la pandémie de COVID-19, tout en préservant la fonction de supervision qu'exerce le Conseil d'administration. La direction va continuer de suivre la mise en œuvre de ces procédures, et elle consultera de nouveau le Conseil d'administration s'il s'avère nécessaire de procéder à des modifications afin de rationaliser encore les procédures.

Summary data

Figure 1
Number of projected IFAD11 operations by approval method

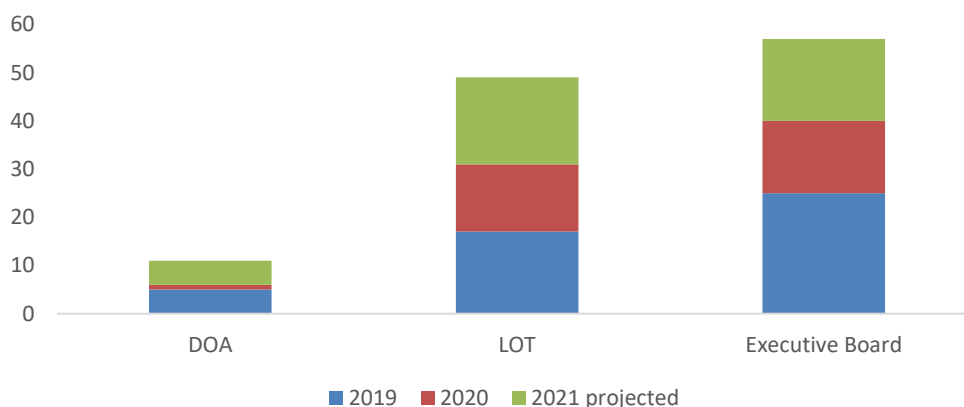


Figure 2
Comparison with IFAD10 value of LOT approvals compared to IFAD11 projections under the streamlined approach
(Millions of United States dollars)

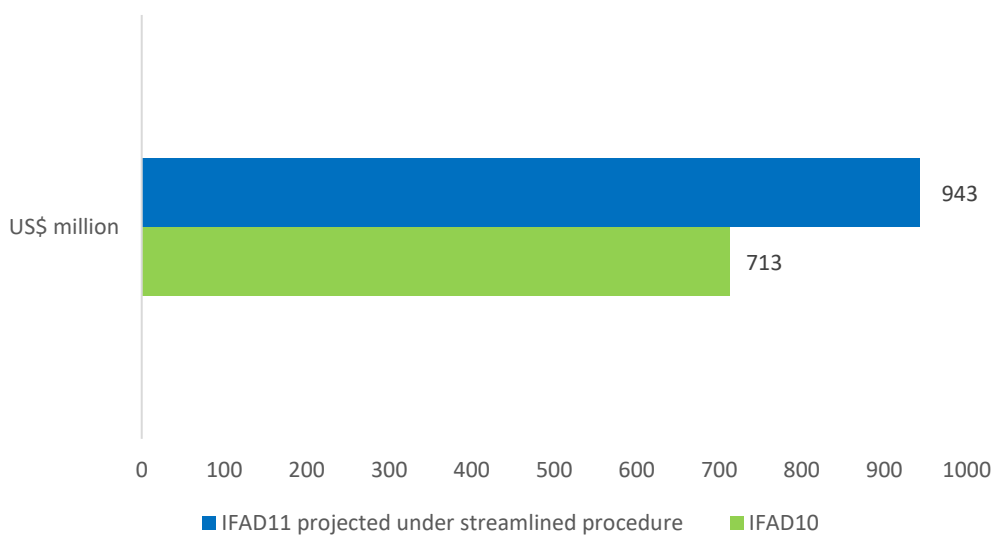


Table 1
Number of projected IFAD11 operations by month of approval

Year	Jan	Mar	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
2019			2				16	9	1	19	47
2020	1		3	2	1	2	4		2	15	30
2021	1	3	2	2		1	3	2	2	24	40
Total	2	3	7	4	1	3	23	11	5	58	117

Table 2
IFAD11 Projected Approvals under the Delegation of Authority procedure

<i>Status</i>	<i>Country</i>	<i>Project Id</i>	<i>Project Name</i>	<i>US\$ million</i>
1-Planned	Benin	2000001073	Agricultural Development and Market Access Support Project	14.56
		2000003066	Regional Programme for the Integration of Agricultural Markets	2.50
	Djibouti	2000000732	Soil and Water Management Programme	1.52
1-Planned Total				18.58
2-Approved	Djibouti	2000000732	Soil and Water Management Programme	2.21
	Guinea-Bissau	1100001757	Economic Development Project for the Southern Regions	3.00
	Haiti	2000003459	Project for Strengthening the Resilience of Small Farmers to the consequences of the COVID-19 pandemic	5.00
	Kiribati	1100001708	Outer Islands Food and Water Project	3.60
	Lesotho	2000002563	Smallholder Agricultural Development Project II	5.00
	Maldives	2000002416	Maldives Agribusiness Programme	4.50
	Samoa	2000002349	Samoa Agriculture & Fisheries Productivity and Marketing Project	3.60
	Tonga	2000001197	Tonga Rural Innovation Project - Phase II	4.50
2-Approved Total				31.41
Grand Total				49.99